



# Charte graphique

Un guide d'utilisation du logo institutionnel

Janvier 2026

## LOGO INSTITUTIONNEL

### Logo type

Le logo institutionnel est téléchargeable au format .jpeg ou au format .png sur le site internet de l'Observatoire de l'Intégration.

Une version négative est à insérer sur un fond noir ou lorsque le contraste suffisant entre le fond et le logotype ne peut pas être assuré.

D'autres formats et définitions sont disponibles sur demande.

<https://observatoireintegration.be/presentation-de-lasbl/>



# LOGO INSTITUTIONNEL

## La zone d'exclusion

Il est important de laisser une zone neutre autour du logo.

La zone d'exclusion assure une certaine respiration au logo. Elle définit les limites à partir desquelles d'autres éléments peuvent être placés à proximité du logo.

La zone correspond à 30 mm de chaque côté du logo.



## Taille minimale

La taille minimale du logotype est définie afin de garantir la lisibilité de l'ensemble des mots. Le logotype ne peut pas être utilisé en dessous de 20 mm.



Taille minimale :  
20 mm

# LOGO INSTITUTIONNEL

## Les interdits

Toutes modifications, rotations, déformations, colorisations du logotype est strictement interdites.

Cette liste n'est pas exhaustive.



Ne pas déformer le logo



Ne pas modifier la typographie



Ne pas modifier les couleurs



Ne pas ajouter d'effet dans le logo



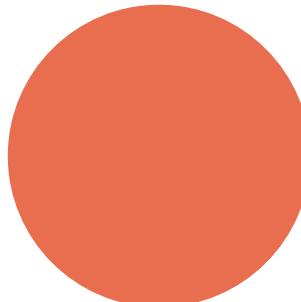
Ne pas modifier les emplacements entre les éléments constitutifs

# LOGO INSTITUTIONNEL

## Les couleurs

### La couleur principale

La couleur principale est un ton rougâtre, Corail.



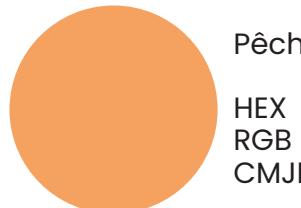
Corail

HEX #E86E4F  
RGB 232 – 110 – 79  
CMJN 4 – 71 – 73 – 0

### Les couleurs additionnelles

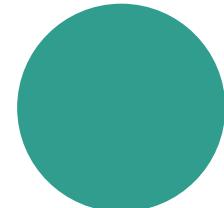
La palette s'étoffe de deux paires de couleur : une complémentaire composée de deux variantes plus claires (Pêche et Sable doré) et une opposée composée d'un Bleu canard et d'un Bleu cobalt.

Le logotype est composé de l'ensemble de la palette de couleurs.



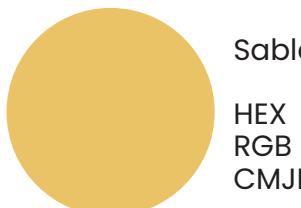
Pêche

HEX #F4A261  
RGB 244 – 162 – 97  
CMJN 1 – 43 – 69 – 0



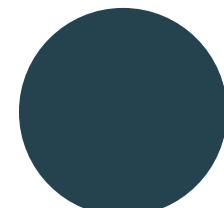
Bleu canard

HEX #2A9D8F  
RGB 42 – 157 – 143  
CMJN 77 – 18 – 51 – 1



Sable doré

HEX #E9C46A  
RGB 233 – 196 – 106  
CMJN 9 – 22 – 71 – 0



Bleu cobalt

HEX #23434E  
RGB 35 – 67 – 78  
CMJN 85 – 62 – 52 – 40

# TYPOGRAPHIE

## Police de caractère

La typographie est la POPPINS,  
créée par Jonny Pinhorn, Ninad  
Kale.

Google Fonts  
[https://fonts.google.com/  
specimen/Poppins](https://fonts.google.com/specimen/Poppins)

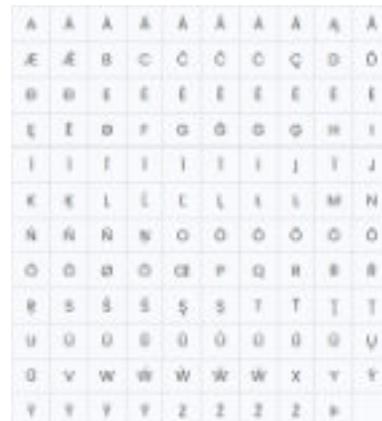
Adobe Fonts  
[https://fonts.adobe.com/fonts/  
poppins](https://fonts.adobe.com/fonts/poppins)

Aucune typographie secondaire n'est définie afin de laisser une flexibilité d'usage selon les supports.

Alternatives bureautiques  
(documents Word, présentations  
PowerPoint, e-mails) : Arial ou  
Calibri.

Il est déconseillé d'utiliser des polices serif comme Times New Roman, qui risquent de nuire à la cohérence visuelle de l'identité.

POPPINS



# SUPPORTS DE COMMUNICATION

## Les éléments graphiques d'habillage

Des éléments graphiques d'habillage peuvent être utilisés afin de garantir une cohérence graphique avec le logotype.

La couleur des éléments graphiques d'habillage peuvent être modifiées, tant que la couleur utilisée fait partie de la palette de couleur du logotype.

Un contour peut être appliqué aux éléments, sans couleur de fond. Différentes épaisseurs de traits continus sont possibles.

Les dégradés de couleurs ne sont pas autorisés.

### ANNEAUX

Set complet



### PONT



Éléments séparés



# CONTACT

Régis Simon

Président de l'Observatoire wallon de l'Intégration

Pour toute question concernant l'application des règles décrites dans cette charte, nous vous remercions de bien vouloir contacter :

**Frédéric GILLE**

Webmaster

[gille.frederic@observatoireintegration.be](mailto:gille.frederic@observatoireintegration.be)